

*FCP (Fonds Commun de Placement)  
de droit français*

*OPCVM relevant de la  
Directive 2009/65 CE*

# MEDI-ACTIONS EURO

## Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **MACSF Epargne Retraite**

Société de Gestion : **OFI INVEST ASSET MANAGEMENT**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**

**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342



**Ofi invest**  
Asset Management

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

MEDI-ACTIONS EURO (le « Fonds »).

### Forme juridique

Fonds commun de placement (FCP) de droit français.

- Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

### Classification

Actions internationales.

### Information sur le régime fiscal

Le Fonds est éligible à la mesure d'exonération d'impôts sur les revenus provenant des contrats d'assurance-vie souscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 prévue au paragraphe I quater de l'article 125 O-A du C.G.I. Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Eligible au P.E.A     Contrat DSK

Loi Madelin     PERP

### Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques						
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées			
C/D	FR0011271568	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement les Compagnies d'assurance du Groupe MACSF dans le cadre de contrats d'assurance-vie exprimés en unités de compte	1 millième de part

## **Objectif de gestion**

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à son indicateur de référence, formé à 50% du CAC40 dividendes réinvestis et à 50% du DJ Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis, après prise en compte des frais courants.

## **Indicateur de référence**

Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice composite formé à 50% du CAC40 (cours de clôture, dividendes réinvestis) et à 50% de l'Euro Stoxx 50 (cours de clôture, dividendes réinvestis). L'indice CAC 40 est un indice actions exprimé en euro représentatif des principales capitalisations et secteurs français. Cet indice est publié par Euronext et disponible sur [www.euronext.com](http://www.euronext.com). L'Euro Stoxx 50 est un indice actions exprimé en euro représentatif des principales capitalisations de chaque pays et secteurs européens. Cet indice est publié par Stoxx Limited et disponible sur [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

## **Stratégie d'investissement**

### **Stratégies utilisées :**

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et fondamentale basée sur une sélection de titres bottom-up sur un horizon de moyen terme.

Le processus d'investissement a pour but de détecter, au sein de l'univers d'investissement, les sociétés présentant les meilleures opportunités en termes de potentiel de performance ajusté du risque, et de construire un portefeuille équilibré.

Pour cela, les gérants analysent en détail les fondamentaux des entreprises, afin d'évaluer leur croissance soutenable à moyen terme et leur potentiel de création de valeur (rentabilité des capitaux investis).

Dans leur analyse, ils s'appuient sur leur propre expérience et leur connaissance des sociétés, les rencontres régulières avec les dirigeants des sociétés, une équipe d'analystes internes à la Société de Gestion, des analyses financières externes (« sell-side ») et l'étude des données de marché (consensus).

Le risque du portefeuille est contrôlé rigoureusement à toutes les étapes du processus d'investissement.

Du fait de la gestion active mise en œuvre, il existe un risque de déviation de la performance du Fonds par rapport à celle de son indice de référence.

Les liquidités peuvent être libellées dans les devises des titres détenus en portefeuille. Une couverture de change pourra être mise en œuvre.

### **Actifs (hors dérivés intégrés) :**

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

#### **Actions :**

Le Fonds a vocation à être exposé à hauteur de 100% de son actif sur les marchés actions. Dans la pratique, l'exposition action oscille entre 90% et 110% de l'actif net avec un minimum de 80% et un maximum de 120%.

Plus précisément, en raison de son éligibilité au régime fiscal du PEA, le Fonds ne peut détenir moins de 75% de son actif en actions de société qui ont leur siège dans un Etat membre de la Communauté européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Afin d'être éligible à la mesure d'exonération d'impôt sur les produits provenant des contrats d'assurance vie souscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 prévue au paragraphe I quater de l'article 125 O-A du C.G.I., le Fonds sera investi pour au moins 5% de son actif en titres mentionnés aux alinéas d, parts de FCPR, FIP et FCPI exclues, e et f du paragraphe I quater de l'article 125 O-A du C.G.I.

Le Fonds pourra néanmoins investir jusqu'à 25% de son actif net en dehors de l'Europe : actions des sociétés des Etats membres de l'OCDE et actions ou parts d'OPC investies dans des actions des sociétés des pays émergents suivants : Bulgarie, Moldavie, Kazakhstan, Ukraine, Turquie, Maroc, Algérie, Tunisie et l'Egypte.

Les investissements se feront de manière opportuniste, à la discrétion du gérant, en fonction des perspectives de rendement anticipées. Les investissements du Fonds sont centrés dans des actions européennes de sociétés de petite, moyenne et grande capitalisation.

#### Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Fonds, la Société de Gestion pourra avoir recours à des obligations, des titres de créances, et instruments du marché monétaire. Les titres de créance et les dépôts multi devises pourront représenter 25% de l'actif net. Toutefois, l'exposition liée à ces instruments et dépôts sera comprise le plus souvent entre 0 et 10% de l'actif net. Les catégories d'instruments du marché monétaire utilisées sont les suivantes : TCN, BTF, CTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro) et les OPC monétaires.

Par ailleurs, le Fonds s'autorise à intervenir sur les catégories d'obligations toute maturité suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées [(inflation, TEC (taux à échéance constante),..)]
- Obligations convertibles

Les investissements seront réalisés indifféremment sur des obligations comportant ou non un élément optionnel.

Les investissements seront réalisés indifféremment sur des obligations publiques et privées émises par les entités notées « Investment Grade » ; en conséquence, le risque d'insolvabilité de l'emprunteur est faible.

La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, la Société de Gestion déterminera la duration et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de la gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

#### Actions ou parts d'autres OPCVM/FIA ou Fonds d'Investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers relevant de la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1<sup>o</sup> à 4<sup>o</sup> de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Ces Fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

## **Instruments dérivés :**

### **Description des dérivés utilisés :**

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et/ou de leur rapport coût-efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés. Il s'agit néanmoins d'une composante non essentielle d'un processus basé sur l'analyse fondamentale.

### **Nature des marchés d'intervention :**

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

### **Risques sur lesquels la Société de Gestion désire intervenir :**

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

### **Natures des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :**

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

### **Nature des instruments utilisés :**

- Futures : sur actions/indices boursiers, sur taux
- Options : sur actions/indices boursiers, de change, de taux
- Swaps : de devises, sur actions, sur indices boursiers, de taux
- Change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme
- Dérivés de crédit : CDS

### **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

- Couverture ou exposition du risque de crédit
- Couverture ou exposition du risque de taux et de crédit
- Couverture ou exposition du risque de change
- Couverture ou exposition actions
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des paniers d'actions ou d'indices

Le Fonds pourra conclure des Credit Default Swaps (CDS) soit pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, soit dans le cadre de stratégies d'arbitrage : pour anticiper les variations à la hausse ou à la baisse de ces instruments ou pour exploiter des disparités pour un même émetteur entre le marché du risque de crédit et celui du titre ou entre deux émetteurs.

L'achat de protection réduit le risque du portefeuille tandis que la vente de protection, qui conduit à répliquer synthétiquement la détention d'un titre physique, génère un risque équivalent à celui existant en cas de détention directe du titre. Ainsi, à l'instar de la défaillance d'un émetteur du portefeuille, celle d'un émetteur sous-jacent à un dérivé de crédit aura un impact négatif sur la valeur liquidative. La somme des engagements liés aux dérivés est limitée à 100% de l'actif net.

#### **Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :**

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, HSBC, JPMorgan et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

#### **Garanties financières :**

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières. La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre. Les garanties financières en espèces dans la devise de référence du Fonds ne nécessitent pas de procédure de risque spécifique.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme.
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds

Les garanties financières reçues et investies dans des OPC Monétaire Court Terme font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

**Conservation :**

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

**Rémunération :**

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

**Titres intégrant des dérivés :****Risques sur lesquels la Société de Gestion désire intervenir :**

- Action ;
- Taux ;
- Change ;
- Crédit.

**Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :**

- Couverture ;
- Exposition ;
- Arbitrage.

**Nature des instruments utilisés :**

- Obligations convertibles, obligations comportant un élément optionnel (obligations callable ou puttable), EMTN, BMTN, Warrants, bon de souscription, CLN.

**Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

- Couverture ou exposition du risque de taux ;
- Couverture ou exposition du risque de change ;
- Couverture ou exposition actions ;
- Couverture ou exposition du risque de crédit ;
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des paniers d'actions ou d'indices.

Les engagements liés aux titres intégrant des dérivés est limitée à 100% de l'actif net. La somme des engagements liés aux dérivés et aux titres intégrant des dérivés est limitée à 100% de l'actif net.

**Dépôts :**

Le Fonds peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion du Fonds et à la rémunération de la trésorerie.

**Emprunts d'espèces :**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10% de son actif net.

## **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

### **Description générale des opérations :**

#### Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier ;
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier ;
- Sell and buy back; buy and sell back.

#### Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Gestion de la trésorerie ;
- Optimisation des revenus et de la performance du Fonds.

Les prises et mises en pension et les opérations de « sell and buy back » et de « buy and sell back » permettent surtout de gérer la trésorerie et d'optimiser les revenus du Fonds (prises en pension et « buy and sell back » en cas d'excédents de liquidités, mises en pensions et « sell and buy back » en cas de besoin de liquidités).

Les prêts de titres permettent d'optimiser la performance du Fonds par le rendement qu'ils génèrent.

Les emprunts de titres sont essentiellement utilisés pour augmenter l'exposition aux marchés actions.

### **Données générales pour chaque type d'opération :**

#### Types d'actifs :

Ces opérations porteront sur l'ensemble des actifs autorisés hors OPC tel que décrits au paragraphe "Actifs utilisés (hors dérivés intégrés)".

#### Niveau d'utilisation envisagée :

Les engagements liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres seront limités à 100% de l'actif net. La somme des engagements liés aux dérivés, aux titres intégrant des dérivés et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres est limitée à 100% de l'actif net.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'opérations de prêt-emprunt pourra représenter entre 20 et 40 % de l'actif net.

Le Fonds est à tout moment à même de rappeler tout titre ayant été prêté ou de mettre fin à toute opération de prêt de titres qu'il a contractée.

### **Contreparties aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

La Société de Gestion a mis en place une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées. Ces contreparties seront des établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de BBB- ou jugée équivalente par la Société de Gestion.

La Société de Gestion a mis en place pour le compte du Fonds un programme de prêts et emprunts de titres avec le Dépositaire (CACEIS BANK) et sa succursale CACEIS BANK, Luxembourg Branch.

## **Garanties financières :**

### Garanties acceptables :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le Fonds peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces. Le collatéral espèces reçu est non réinvesti ou réinvesti conformément aux règles applicables. Les titres reçus en garantie ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie. Ces titres doivent être liquides, cessibles à tout moment et diversifiés, ils doivent être émis par des émetteurs de haute qualité qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

### Evaluation des garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.

## **Risques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Risque de contrepartie : de par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Risque de conflits d'intérêt : la Société de Gestion n'a pas décelé de conflits d'intérêt, dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, entre le Fonds d'une part et les contreparties et le Dépositaire d'autre part et n'a pas de lien capitalistique direct ou indirect avec ces entités.

## **Conservation :**

Les garanties sont conservées auprès du Dépositaire.

## **Rémunération des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres. Le Fonds est directement contrepartie aux opérations et perçoit l'intégralité de la rémunération nette. La Société de Gestion ne perçoit aucune rémunération au titre des opérations d'acquisitions temporaires de titres. Les frais éventuels pris par les intermédiaires sont détaillés à la rubrique frais et commissions.

## **Autres Informations :**

Le gérant complète son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif (hors liquidités). L'équipe d'analyse ESG réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux (E et S) spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance (G). Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ESG définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (ESG listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux les plus importants. A partir de ce référentiel, une note ESG est calculée sur 10 pour chaque émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés E et S et d'autre part les enjeux G. Parmi les indicateurs utilisés pour établir cette note ESG, peuvent notamment être cités :

- Les émissions carbone Scope 1 en tonnes de CO<sub>2</sub>, la consommation d'eau en mètre cube, les émissions d'oxydes d'azote en tonnes pour le pilier environnement ;
- Les politiques de sécurité de l'information mises en place et la fréquence d'audit des systèmes, le nombre d'accidents mortels, le pourcentage de l'effectif total représenté par des conventions collectives pour le pilier social ;
- Le nombre total d'administrateurs, le pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration, la rémunération totale en % du salaire fixe pour le pilier gouvernance.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux ESG est spécifique à chaque secteur d'activités.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

La note ESG est utilisée pour établir un Score ISR (sur une échelle de 0 à 5 - le niveau 5 étant la meilleure note ESG du secteur) correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son secteur ICB de niveau 2 (c'est-à-dire son secteur principal conformément à la classification Industrial Classification Benchmark).

La note moyenne du portefeuille doit à tout moment, être supérieure à la note moyenne de son indicateur de référence, à savoir l'indice composite formé à 50% du CAC40 (cours de clôture, dividendes réinvestis) et à 50% de l'Euro Stoxx 50 (cours de clôture, dividendes réinvestis).

La SICAV respecte les politiques d'exclusion propres au groupe MACSF à savoir :

- Une politique sur les énergies fossiles
- Une politique sur le tabac
- Une politique sur les armes controversées
- Une politique sur les émetteurs controversés

## **Règlementation SFDR :**

### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

## **Taxonomie :**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **Profil de risque**

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

## **Les principaux risques liés à la classification sont :**

### **Risque actions**

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du Fonds pourra baisser. Les actions des pays émergents offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

### **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

### **Risque de crédit**

Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations du Fonds, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé le Fonds peut baisser entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque de perte en capital**

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

## **Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :**

### **Risque discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative.

### **Risque de change**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations du Fonds, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

### **Les autres risques sont :**

#### **Risque de contrepartie**

Le Fonds peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le Fonds à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative du Fonds. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées au Fonds conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Risque de liquidité**

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

#### **Risque lié à la surexposition**

Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une exposition et ainsi porter l'exposition du Fonds au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du Fonds, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

#### **Risque de durabilité**

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (Violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

#### **Risque opérationnel (accessoire)**

Il représente le risque de défaillance ou d'une erreur au sein des différents acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.

#### **Durée de placement recommandée**

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans.

## **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE**

29/09/2023 :

Le Fonds est devenu un OPC dit « Article 8 » au sens du Règlement SFDR.

## **CHANGEMENT(S) À VENIR**

Néant.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation<sup>1</sup> a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation<sup>2</sup> alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

#### Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

<sup>1</sup> Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

<sup>2</sup> L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

## Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage<sup>3</sup> attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads<sup>4</sup> a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement<sup>5</sup> a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%\* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade<sup>5</sup>) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%\* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

## Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux Etats-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%\* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%\* (dividendes réinvestis) contre 10,37%\* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%\* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%\* de performance sur 1 an glissant.

---

<sup>3</sup> Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

<sup>4</sup> Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'Etats de mêmes caractéristiques.

<sup>5</sup> On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

\* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

## Politique de gestion

Sous le signe des banques centrales.

L'exercice a commencé par un mois de baisse marqué par la montée des risques géopolitiques, à la suite des massacres et aux raptos en Israël et à la riposte menée contre le Hamas dans bande de Gaza, et par les tensions sur les taux longs américains. Par la suite, les marchés actions ont repris le chemin de la hausse portés par les signes positifs sur l'inflation, la résilience de la croissance américaine et la perspective de politiques monétaires plus accommodantes. La première rupture est intervenue avec l'annonce surprise de la dissolution de l'Assemblée Nationale en France, puis avec des doutes sur la croissance américaine et le débouclement des positions de « carry trade » sur le yen au milieu de l'été. En fin d'exercice, les bons chiffres sur la croissance aux Etats-Unis et sur l'inflation ont permis aux marchés de finir sur une bonne note.

Sur l'exercice, l'indice composite de votre fonds progresse de 16.15%. Dans le même temps, le dollar perd 5%, les taux longs américains se replient de 79 pbs à 3.79%, les taux allemands de 70 pbs à 2.11%, tandis que le pétrole perd 22% à 72\$ pour le Brent de la Mer du Nord et le gaz 7% à 39 € pour l'indice TTF.

Les performances sectorielles sont particulièrement contrastées. Les secteurs de la technologie, des financières et de l'immobilier se distinguent à la hausse, le premier est porté par les dépenses de digitalisation de l'économie, les 2 autres par la pentification de la courbe des taux. Ils sont suivis par les secteurs de l'industrie (électrification de l'économie), des utilities et des télécoms (sensibles à la baisse des taux). A l'inverse, le secteur de l'énergie est le seul à clôturer dans le rouge. Il est précédé de ceux de la consommation discrétionnaire (baisse de l'automobile et du luxe), de la santé et de la consommation courante.

L'effet allocation est légèrement positif (+0.3%), tandis que l'effet sélection est négatif (-2.5%).

L'effet allocation positif s'explique par les sous-pondérations des secteurs de la consommation discrétionnaire (+0.7%) et santé (+0.3%), ainsi que la surpondération de l'industrie (+0.3%), tandis que la sous-pondération de la technologie (-0.5%) et la surpondération de l'énergie (-0.2%) coûtent.

L'effet sélection est dû aux secteurs de la technologie (-2.3%, sous-pondération de SAP - en début de période - et d'ASML vs surpondération de STMicroelectronics) et des financières (-0.5%, surpondération de Société Générale). On notera également un effet sélection négatif au sein de l'industrie (-0.4%, contre-performance de Worldline) et, à l'inverse, positif au sein de la consommation discrétionnaire (+0.8%, sous-pondération de Stellantis et LVMH, surpondération de Publicis).

Les principaux mouvements ont consisté à prendre des bénéfices sur les secteurs des financières et des télécoms, à l'inverse, de renforcer les secteurs de l'industrie, des matériaux de base et de la technologie. Par ailleurs, nous avons également réduit le poids de la consommation discrétionnaire et des utilities.

Au sein des financières, nous avons pris une partie de nos bénéfices sur les banques espagnoles (CaixaBank, Santander), ainsi que sur Commerzbank et allégé BNP Paribas. Au sein de l'assurance, nous avons arbitré - en partie - AXA en faveur d'Allianz (prime de risque et performance relative). Au sein des télécoms, nous avons vendu Orange (croissance anémique) et pris une partie de nos bénéfices sur Deutsche Telekom. Au sein de l'industrie et des matériaux de base, nous avons acheté des sociétés susceptibles de profiter du mouvement de baisse des taux. Au sein de l'industrie, nous avons initié des positions sur Wienerberger (matériaux de construction), Bureau Veritas (inspection), Deutsche Post (transport), ainsi que Teleperformance et renforcé Saint-Gobain. Dans un autre registre, nous avons initié une position sur Adyen (valorisation plus raisonnable).

Enfin, nous avons pris une partie de nos bénéfices sur Thalès, cédé Rexel et Metso (équipement minier). Au sein des matériaux de base, les achats ont porté sur Covestro (intérêt d'Adnoc) et Brenntag (distribution de produits chimiques), à l'inverse, nous avons cédé ArcelorMittal. Au sein de la technologie, nous avons initié des positions sur ASML (cycle semiconducteur porteur) et SAP (forte croissance et levier opérationnel) et, de façon plus marginale, sur BE Semiconductor et Soitec (proche d'un point bas). A l'inverse, nous avons allégé STMicroelectronics et cédé Capgemini (absence de reprise des investissements discrétionnaires des entreprises).

Dans les autres secteurs, au sein de la consommation discrétionnaire, nous avons cédé Mercedes (pertes de parts de marché en Chine et offre électrique peu convaincante), allégé Stellantis (révision des objectifs de marge), à l'inverse, nous avons renforcé Renault (plan produits attractif) et initié des positions sur Inditex (« business model » gagnant), ainsi que sur JCDecaux et Stroér (croissance de la publicité extérieure et notamment de l'offre digitale). Au sein du luxe, nous avons privilégié Hermès au détriment de LVMH et de Kering.

A court terme, les publications de résultats pour le 3ème ne devraient pas apporter de surprises positives. La croissance économique est demeurée atone en zone Euro, tandis qu'elle se tasse (légèrement) aux Etats-Unis. Les entreprises qui avaient intégré une amélioration au second semestre (effet base favorable et restockage dans les secteurs amonts) ont déjà, pour la plupart, prévenu qu'elle n'aurait pas lieu. Les attentes, tout comme la valorisation, nous semble en avoir pris acte. Plus fondamentalement, les actions de la zone Euro pourrait bénéficier de l'infexion – tant attendue – des politiques monétaires et de leurs effets positifs sur la croissance.

Les dérivés, uniquement sur indices, ont été utilisés à la marge sur la période.

## Performances

Sur la période, la performance du Fonds a été de 12,53% contre 16,15% pour son indice de référence (indice composite formé à 50% du CAC40 (cours de clôture, dividendes réinvestis) et à 50% de l'Euro Stoxx 50 (cours de clôture, dividendes réinvestis)).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
MEDI-ACTIONS EURO PART C/D	FR0011271568	29/09/2023	30/09/2024	12,53%	16,15%	315,28 €	354,80 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

**MOUVEMENTS**  
(en devise de comptabilité, hors frais)

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
MEDI-ACTIONS EURO	ACTIONS	NL0010273215	ASML HOLDING NV	2 737 407,19	793 499,65
MEDI-ACTIONS EURO	ACTIONS	DE00007164600	SAP SE	2 357 134,45	115 508,52
MEDI-ACTIONS EURO	ACTIONS	FR0000130809	SOCIETE GENERALE SA	1 770 987,38	1 988 169,84
MEDI-ACTIONS EURO	ACTIONS	NL0000226223	STMICROELECTRONI	224 162,40	1 984 951,57
MEDI-ACTIONS EURO	ACTIONS	FR0000121014	LVMH MOET HENNE	675 979,26	1 501 288,43
MEDI-ACTIONS EURO	ACTIONS	FR0000125338	CAPGEMINI SE	426 097,80	1 459 823,97
MEDI-ACTIONS EURO	ACTIONS	NL00150001Q9	STELLANTIS NV		1 444 688,90
MEDI-ACTIONS EURO	ACTIONS	FR0000120628	AXA		1 383 150,35
MEDI-ACTIONS EURO	ACTIONS	FR0000131906	RENAULT SA	1 357 814,26	1 011 839,45
MEDI-ACTIONS EURO	ACTIONS	FR0000131104	BNP PARIBAS	322 650,00	1 312 363,93

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement\\_actionnarial-et-de-vote.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf). Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

### Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services « OIS ». En cas de recours à OIS, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

#### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

#### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

#### Informations relatives à l'ESMA

##### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

##### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2024
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- Crédit : Pas de position au 30/09/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

##### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures / Options : Pas de position au 30/09/2024

##### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

#### Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, MEDI-ACTIONS EURO n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante :  
<https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Partie quantitative :

#### Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice **2023**, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit **339** personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre **2023** s'est élevé à **39 623 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice **2023** : **29 399 000 euros**, soit **74%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice **2023** : **10 224 000 euros** (\*\*), soit **26%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(\*\* Bonus 2023 versé en février 2024)

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit :  
Medi-Actions Euro

Identifiant d'entité juridique :  
969500PQFEM2YH1T8H81

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La SICAV Medi-Actions Euro (ci-après la « **SICAV** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, cette SICAV a notamment investi dans des actions internationales affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG propres et veillait à ce que la note ESG soit à tout moment supérieure à la note ESG de son indicateur de référence composé à 50% du CAC40 (dividendes réinvestis) et à 50% du DJ Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales de la SICAV sont les suivantes :

- **La note ESG** : le score ESG du portefeuille atteint **6,47** sur 10 ;
- **La note ESG de l'univers d'investissement** est de **6,43** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle de la SICAV.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

**La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.**

**Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.**

**Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	4305,13 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; Mesures additionnelles définies en 2023 : Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ; Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
		Taux de couverture = 99,77%			
		Emissions de GES de niveau 2	1634,05 Teq CO2		
		Taux de couverture = 99,77%			
		Emissions de GES de niveau 3	45243,91 Teq CO2		
		Taux de couverture = 99,77%			
	Emissions totales de GES	51183,10 Teq CO2		Non applicable.	Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate
		Taux de couverture = 99,77%			
		Emissions totales de GES	Taux de couverture = 99,77%		
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	535,81 (Teq CO2/million d'EUR)		Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate. Mesures additionnelles prévues en 2023 : mise à disposition
		Taux de couverture = 99,77%			
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	947,39 (Teq CO2/million d'EUR)			
		Taux de couverture = 100%			

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

						de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			0,13%			Politiques d'inscription sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Taux de couverture = 99,77%			<i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui proviennent de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 57,92%  Taux de couverture = 98,55%  Part d'énergie non-renouvelable produite = 33,09%			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,34 (GWh/million d'EUR)  Taux de couverture = 98,55%			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
						<i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.

						Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	PAI non couvert			<u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ;  Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	64564,39 (T/million d'EUR CA)	Taux de couverture = 23,17%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	78843,63 (Tonnes)	Taux de couverture = 69,30%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux

						biodices (en cours) ; Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Taux de couverture = 100%	Non applicable.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,28%	Taux de couverture = 99,77%	Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			0,10			Analyse de controverses,

	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Taux de couverture = <b>55,76%</b>		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	44,14%  Taux de couverture = <b>100%</b>		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%  Taux de couverture = <b>100%</b>		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.  <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>						
Eau, déchets et autres matières	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	2,36%  Taux de couverture = <b>99,77%</b>	Non applicable	Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délgué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.	Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,08%  Taux de couverture = <b>98,95%</b>		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).  <u>Mesures additionnelles</u>

						<small>prévues en 2023 : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</small>
--	--	--	--	--	--	---

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements de la SICAV ont été les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

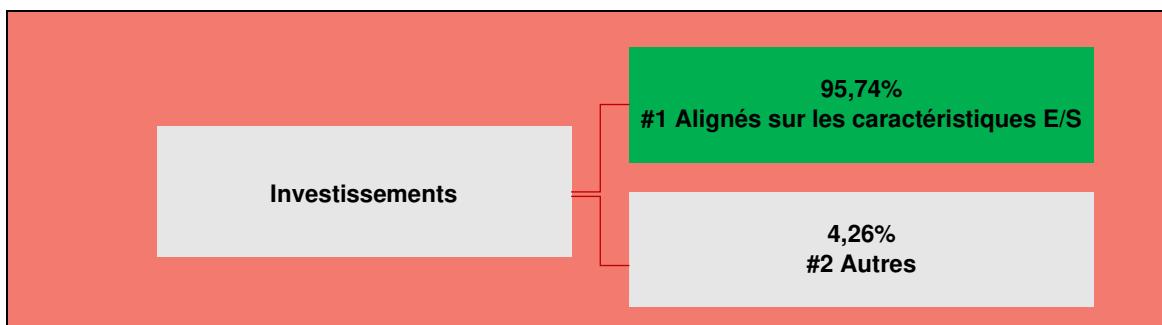
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SCHNEIDER ELECTRIC	Biens et services industriels	7,54%	France
TOTALENERGIES	Energie	6,12%	France
LVMH	Produits et services de consommation	6,05%	France
AMUNDI EUROPE MICROCAPS I-CD	OPCVM	5,62%	OPCVM
SANOFI SA	Santé	4,18%	France
SAP	Technologie	3,86%	Allemagne
ASML HOLDING NV	Technologie	3,68%	Pays-Bas
SOCIETE GENERALE SA	Banques	3,57%	France
SAFRAN SA	Biens et services industriels	3,22%	France
BNP PARIBAS SA	Banques	2,95%	France
PUBLICIS GROUPE SA	Médias	2,57%	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA	Construction et matériaux	2,50%	France
HERMES INTERNATIONAL	Produits et services de consommation	2,40%	France
SIEMENS N AG	Biens et services industriels	2,37%	Allemagne
LAIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR	Produits chimiques	2,26%	France



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 30 septembre 2024, la SICAV a **95,74%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

La SICAV a **4,26%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- -1,36% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 5,26% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'une note ESG.

La SICAV a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum de liquidités et de produits dérivés.

### ● Dans quels secteurs économiques ls investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Medi actions euro	
Secteur	% d'actifs
France	67,45%
Allemagne	13,74%
Pays-Bas	6,09%
Espagne	2,32%
Italie	1,95%
Irlande	1,63%
Luxembourg	1,16%
Autriche	0,86%
Finlande	0,54%
OPCVM	5,62%
Dispo/Liquidité Investie	-1,36%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

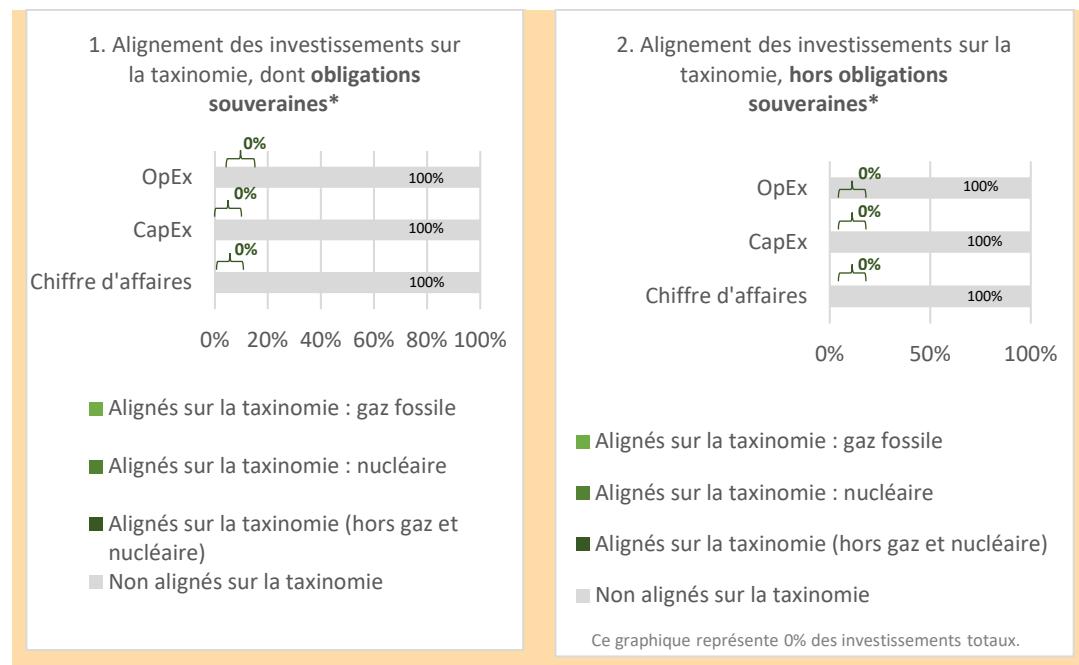
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

**- des dépenses d'investissement**

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délgué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.



● Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



#### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



#### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par la SICAV.



#### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



#### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

##### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

##### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

##### ● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

##### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

# **MEDI-ACTIONS EURO**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier  
75017 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2024

## MEDI-ACTIONS EURO

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI Invest Asset Management  
22 Rue Vernier  
75017 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP MEDI-ACTIONS EURO,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MEDI-ACTIONS EURO constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

## Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

30/09/2024

<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>66 358 321,48</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>62 681 069,76</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	62 681 069,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>3 677 251,72</b>
OPCVM	3 677 251,72
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>66 358 321,48</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>54 065,23</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 892,37</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>56 957,60</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>66 415 279,08</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

30/09/2024

<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	46 641 536,91
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	11 532 356,88
Résultat net de l'exercice	7 293 600,67
<b>Capitaux propres</b>	<b>65 467 494,46</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>65 467 494,46</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	-
<b>Emprunts (C)</b>	-
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	-
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	79 860,12
<b>Concours bancaires</b>	867 924,50
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	947 784,62
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>66 415 279,08</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

30/09/2024

<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	2 163 270,30
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	1 243,99
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>2 164 514,29</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-31,36
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-77 254,79
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-77 286,15</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>2 087 228,14</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-781 826,45</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-781 826,45
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-781 826,45</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>1 305 401,69</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-18 970,46</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>1 286 431,23</b>

## Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	5 847 888,25
Frais de transactions externes et frais de cession	-99 000,95
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>5 748 887,30</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-100 180,08</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>5 648 707,22</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	477 918,68
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-350,51
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>477 568,17</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-119 105,95</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>358 462,22</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>7 293 600,67</b>

## ANNEXE

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices**

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
<b>Actif net</b>					
en EUR	65 467 494,46	61 572 378,63	51 779 651,23	66 028 120,63	50 309 714,08
<b>Nombre de titres</b>					
Parts	184 514,6980	195 294,1390	205 732,1010	217 772,5750	229 621,3150
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
en EUR	354,80	315,28	251,68	303,19	219,09
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
en EUR	6,97	5,67	4,70	1,55	1,76

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIÉ)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

## **RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et fondamentale basée sur une sélection de titres bottom-up sur un horizon de moyen terme.

Le processus d'investissement a pour but de détecter, au sein de l'univers d'investissement, les sociétés présentant les meilleures opportunités en termes de potentiel de performance ajusté du risque, et de construire un portefeuille équilibré.

Pour cela, les gérants analysent en détail les fondamentaux des entreprises, afin d'évaluer leur croissance soutenable à moyen terme et leur potentiel de création de valeur (rentabilité des capitaux investis).

Dans leur analyse, ils s'appuient sur leur propre expérience et leur connaissance des sociétés, les rencontres régulières avec les dirigeants des sociétés, une équipe d'analystes internes à la Société de Gestion, des analyses financières externes (« sell-side ») et l'étude des données de marché (consensus).

Le risque du portefeuille est contrôlé rigoureusement à toutes les étapes du processus d'investissement.

Du fait de la gestion active mise en œuvre, il existe un risque de déviation de la performance du Fonds par rapport à celle de son indice de référence.

Les liquidités peuvent être libellées dans les devises des titres détenus en portefeuille. Une couverture de change pourra être mise en œuvre.

#### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion du Fonds.

La devise de la comptabilité de l'OPC est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine (Bourse de Paris) et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

#### **Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles**

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées au dernier cours de bourse.

Toutefois :

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les Titres de Créances Négociables et assimilés sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. Ils sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Les parts ou actions de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPCVM sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de Gestion. Les titres reçus en pension sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique "Créances représentatives des titres reçus en pensions" pour leurs montants prévus dans les contrats, majorés des intérêts à recevoir. Les titres donnés en pension inscrits en portefeuille acheteur sont valorisés au cours de Bourse. Les intérêts à recevoir et à payer pour les opérations de pension, sont calculés au prorata temporis. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur, à la valeur fixée au contrat, majorée des intérêts à payer. Au dénouement, les intérêts encaissés et décaissés sont comptabilisés en revenus de créances.

Les titres prêtés sont valorisés au prix du marché. L'indemnité encaissée y afférente est enregistrée en revenus de créances. Les intérêts courus sont inclus dans la valeur boursière des titres prêtés.

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation. Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

#### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats, multipliée par le nominal et éventuellement convertie en devise de comptabilité du fonds.

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

#### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,196 % TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement éventuels de créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé (net de frais de gestion fixes) du portefeuille et « l'actif de référence ».

Cet actif de référence représente l'actif du portefeuille, mouvementé des montants de souscriptions/rachats à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence (i.e. taux de référence) du portefeuille. Le taux de référence est égal à 50% du CAC40 (cours de clôture, dividendes réinvestis) et à 50% de l'Euro Stoxx 50 (cours de clôture, dividendes réinvestis).

La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative.

« La période de cristallisation » débute lors du calcul de la première valeur liquidative du mois d'octobre et se termine à la dernière valeur liquidative du mois de septembre de chaque année.

Si, sur la période de cristallisation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% maximum de l'écart entre ces 2 actifs.

Si, sur la période de cristallisation, l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. La sous-performance de la période devra alors être compensée au cours des 4 périodes de cristallisation suivantes.

La période de référence est définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation, en incluant celle en cours. Cette première période de référence ne commencera donc qu'à partir du 1er octobre 2021 et se constituera au fur et à mesure des périodes de cristallisation conformément aux orientations de l'ESMA sur les commissions de surperformance dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Si, à chaque établissement de la valeur liquidative durant la période de cristallisation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables, et à condition que sur la période de référence, toute sous performance ait été compensée. Les éventuelles sous performances passées, constatées dans la période de référence, seront prises en compte dans le calcul de la provision.

A titre d'exemple, ci-dessous une illustration des conditions de prélèvement des commissions de surperformance :

Période de cristallisation	Sur ou sous performance	Sous performance devant être compensée la ou les période(s) suivante(s)	Paiement d'une commission de surperformance à la fin de la période
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

Dans le cas où l'actif valorisé du Fonds est inférieur à celui de l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque période de cristallisation que si sur l'année écoulée, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence lors de la dernière valeur liquidative.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est prélevée immédiatement par la Société de Gestion/

En cas de performance absolue négative sur chacune des périodes de cristallisation, lorsque la performance relative du Fonds est positive, cette même part variable sera également prélevée.

#### Affectation des sommes distribuables

##### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

##### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

#### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

#### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

#### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

		30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>		<b>61 572 378,63</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)		427 630,25
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)		-4 064 371,58
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation		1 305 401,69
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation		5 748 887,30
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation		477 568,17
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		-
Autres éléments		-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>		<b>65 467 494,46</b>

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France	Allemagne	Pays-Bas	Espagne	Autres pays
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	62 681	41 701	8 995	6 445	1 518	4 023
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>62 681</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Montants exprimés en milliers	+/-					
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Montants exprimés en milliers	+/-				
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3	-	-	-	3
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-868	-	-	-	-868
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	-	-	-	<b>-865</b>

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Montants exprimés en milliers					
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-868	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-865</b>	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	GBP +/-	USD +/-	NOK +/-	Autres +/-
Montants exprimés en milliers				
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 065	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	0	3	0	0
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	GBP +/-	USD +/-	NOK +/-	Autres +/-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 065</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	3	
CACEIS Bank	3	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés	-	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Dettes	-	
Collatéral espèces	-	
Concours bancaires	868	
CACEIS Bank	868	

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
FR0011223569	AMUNDI EUROZONE MICROCAPS PART I	AMUNDI AM	France	Actions	EUR	3 677
<b>Total</b>						<b>3 677</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
<b>Créances</b>	
Coupons à recevoir	54 065,23
<b>Total créances</b>	<b>54 065,23</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-79 860,12
<b>Total dettes</b>	<b>-79 860,12</b>
<b>Total</b>	<b>-25 794,89</b>

## Souscriptions rachats

Parts émises	1 240,9650
Parts rachetées	12 020,4060

## Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,196
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	-

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
	Néant			

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	<b>30/09/2024</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>1 286 431,23</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 286 431,23</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 286 431,23</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 286 431,23
<b>Total</b>	<b>1 286 431,23</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	184 514,6980
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>5 648 707,22</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>5 648 707,22</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	11 532 356,88
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>17 181 064,10</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	17 181 064,10
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>17 181 064,10</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	184 514,6980
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>					
<b>Actions et valeurs assimilées</b>					
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				62 681 069,76	95,74
ADYEN NV	IT/Communication	EUR	238,00	333 818,80	0,51
AIR LIQUIDE SA	Manufacture	EUR	8 555,00	1 482 239,30	2,26
AIRBUS SE	Manufacture	EUR	9 505,00	1 247 246,10	1,91
ALLIANZ SE-REG	Finance/Assurance	EUR	3 327,00	981 465,00	1,50
APERAM	Manufacture	EUR	27 091,00	762 340,74	1,16
ASML HOLDING NV	Manufacture	EUR	3 232,00	2 409 779,20	3,68
AXA	Finance/Assurance	EUR	28 515,00	984 622,95	1,50
AYVENS	Admin. privée	EUR	66 536,00	421 505,56	0,64
BANCO SANTANDER S.A.	Finance/Assurance	EUR	142 577,00	655 925,49	1,00
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	Manufacture	EUR	2 376,00	269 794,80	0,41
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	31 367,00	1 930 638,85	2,95
BRENTAG AG NAMEN	Commerce	EUR	7 129,00	477 500,42	0,73
BUREAU VERITAS SA	Science/Technologie	EUR	9 505,00	283 058,90	0,43
CAIXABANK S.A.	Finance/Assurance	EUR	66 536,00	356 899,10	0,55
COMMERZBANK AG	Finance/Assurance	EUR	16 634,00	274 876,85	0,42
COVESTRO AG	Manufacture	EUR	19 010,00	1 063 419,40	1,62
CRH PLC	Manufacture	GBP	13 000,00	1 065 248,48	1,63
DANONE	Manufacture	EUR	20 000,00	1 306 800,00	2,00
DEUTSCHE POST AG NAMEN	Transport	EUR	11 406,00	456 582,18	0,70
DEUTSCHE TELEKOM AG	IT/Communication	EUR	16 159,00	426 436,01	0,65
ENGIE	Energie	EUR	57 031,00	884 835,97	1,35
ESSILORLUXOTTICA	Manufacture	EUR	3 897,00	828 502,20	1,27
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	Mines	EUR	2 376,00	301 039,20	0,46
HEINEKEN	Manufacture	EUR	8 555,00	681 320,20	1,04
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	713,00	1 572 878,00	2,40
IMERYS SA	Mines	EUR	11 406,00	339 670,68	0,52
INDITEX	Commerce	EUR	9 505,00	505 095,70	0,77
INTESA SANPAOLO	Finance/Assurance	EUR	332 679,00	1 276 655,66	1,95
JCDECAUX SE	Science/Technologie	EUR	16 550,00	332 655,00	0,51
KERING	Commerce	EUR	951,00	244 264,35	0,37
L'OREAL	Manufacture	EUR	3 327,00	1 337 620,35	2,04
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Manufacture	EUR	5 750,00	3 958 875,00	6,05
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	Finance/Assurance	EUR	1 806,00	892 705,80	1,36
NOKIA (AB) OYJ	Manufacture	EUR	90 299,00	354 333,28	0,54
PLUXEE NV	Admin. privée	EUR	7 604,00	144 004,55	0,22
PUBLICIS GROUPE SA	Science/Technologie	EUR	17 109,00	1 680 103,80	2,57
RENAULT SA	Manufacture	EUR	27 565,00	1 074 759,35	1,64
SAFRAN SA	Manufacture	EUR	9 980,00	2 106 778,00	3,22
SAINT-GOBAIN	Commerce	EUR	20 000,00	1 634 400,00	2,50
SANOFI	Manufacture	EUR	26 614,00	2 738 580,60	4,18
SAP SE	IT/Communication	EUR	12 357,00	2 525 770,80	3,86

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Manufacture	EUR	20 911,00	4 939 178,20	7,54
SIEMENS AG-REG	Manufacture	EUR	8 555,00	1 551 363,70	2,37
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	104 556,00	2 336 826,60	3,57
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	Tourisme	EUR	9 505,00	700 043,25	1,07
SOITEC SA	Manufacture	EUR	3 802,00	340 659,20	0,52
SR TELEPERFORMANCE	Science/Technologie	EUR	10 931,00	1 016 583,00	1,55
STELLANTIS NV	Manufacture	EUR	23 763,00	294 708,73	0,45
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	39 922,00	1 063 921,30	1,63
STROER SE	Science/Technologie	EUR	6 000,00	344 700,00	0,53
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	23 763,00	513 756,06	0,78
THALES	Manufacture	EUR	5 703,00	812 962,65	1,24
TOTALENERGIES SE	Manufacture	EUR	68 437,00	4 003 564,50	6,12
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	7 129,00	210 448,08	0,32
VINCI SA	Construction	EUR	9 030,00	947 698,50	1,45
WIENERBERGER AG	Manufacture	EUR	19 010,00	564 597,00	0,86
WORLDSLNE SA	Finance/Assurance	EUR	66 536,00	435 012,37	0,66
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>3 677 251,72</b>	<b>5,62</b>
OPCVM				3 677 251,72	5,62
AMUNDI EUROZONE MICROCAPS PART I	Finance/Assurance	EUR	22,25	3 677 251,72	5,62
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>66 358 321,48</b>	<b>101,36</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition	
		Actif	Passif	+/-	
<b>Actions</b>					
<b>Total Actions</b>					
<b>Taux d'intérêts</b>					
<b>Total Taux d'intérêts</b>					
<b>Change</b>					
<b>Total Change</b>					
<b>Crédit</b>					
<b>Total Crédit</b>					
<b>Autres expositions</b>					
<b>Total Autres expositions</b>					

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				-
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				-
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				-
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				-
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				-
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

### Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	66 358 321,48
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	56 957,60
Autres passifs (-)	-947 784,62
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>65 467 494,46</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**29 septembre 2023**

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	<b>29/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>63 153 490,40</b>	<b>53 092 963,49</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>59 997 292,93</b>	<b>47 370 292,03</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	59 997 292,93	47 370 292,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 156 197,47</b>	<b>2 899 853,46</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 156 197,47	2 899 853,46
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	<b>2 822 818,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	1 411 117,13
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	1 411 700,87
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>3 544 320,54</b>	<b>64 372,30</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 544 320,54	64 372,30
<b>Comptes financiers</b>	<b>23 327,43</b>	<b>269 315,19</b>
Liquidités	23 327,43	269 315,19
<b>Total de l'actif</b>	<b>66 721 138,37</b>	<b>53 426 650,98</b>

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>48 258 536,08</b>	<b>39 077 373,15</b>
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	<b>11 139 573,99</b>	<b>9 839 509,08</b>
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	<b>1 066 508,67</b>	<b>1 895 445,54</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>1 107 759,89</b>	<b>967 323,46</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>61 572 378,63</b>	<b>51 779 651,23</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>		<b>1 411 700,87</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	<b>1 411 700,87</b>
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	1 411 700,87
<b>Contrats financiers</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>2 972 907,50</b>	<b>235 297,04</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 972 907,50	235 297,04
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 175 852,24</b>	<b>1,84</b>
Concours bancaires courants	2 175 852,24	1,84
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>66 721 138,37</b>	<b>53 426 650,98</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	<b>29/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	274,50	36,88
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 929 110,01	1 710 510,08
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	1 314,09	6 377,68
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>1 930 698,60</b>	<b>1 716 924,64</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,01	44,69
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	69 005,80	4 078,89
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>69 005,81</b>	<b>4 123,58</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 861 692,79</b>	<b>1 712 801,06</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	740 067,95	742 530,44
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>1 121 624,84</b>	<b>970 270,62</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-13 864,95	-2 947,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>1 107 759,89</b>	<b>967 323,46</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion du Fonds.

La devise de la comptabilité de l'OPC est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine (Bourse de Paris) et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées au dernier cours de bourse.

Toutefois :

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les Titres de Créances Négociables et assimilés sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)
- TCN swapés : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps)
- les TCN d'une durée de vie supérieure à trois mois (OPCVM monétaires) : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps)
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les bons du Trésor sont valorisés au taux du marché, communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. Ils sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Les parts ou actions de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPCVM sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de Gestion. Les titres reçus en pension sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique "Créances représentatives des titres reçus en pensions" pour leurs montants prévus dans les contrats, majorés des intérêts à recevoir. Les titres donnés en pension inscrits en portefeuille acheteur sont valorisés au cours de Bourse. Les intérêts à recevoir et à payer pour les opérations de pension, sont calculés au prorata temporis. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur, à la valeur fixée au contrat, majorée des intérêts à payer. Au dénouement, les intérêts encaissés et décaissés sont comptabilisés en revenus de créances.

Les titres prêtés sont valorisés au prix du marché. L'indemnité encaissée y afférente est enregistrée en revenus de créances. Les intérêts courus sont inclus dans la valeur boursière des titres prêtés.

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation. Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

#### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats, multipliée par le nominal et éventuellement convertie en devise de comptabilité du fonds.

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

#### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,196 % TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement éventuels de créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé (net de frais de gestion fixes) du portefeuille et « l'actif de référence ».

Cet actif de référence représente l'actif du portefeuille, mouvementé des montants de souscriptions/rachats à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence (i.e. taux de référence) du portefeuille. Le taux de référence est égal à 50% du CAC40 (cours de clôture, dividendes réinvestis) et à 50% de l'Euro Stoxx 50 (cours de clôture, dividendes réinvestis).

La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative.

« La période de cristallisation » débute lors du calcul de la première valeur liquidative du mois d'octobre et se termine à la dernière valeur liquidative du mois de septembre de chaque année.

Si, sur la période de cristallisation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% maximum de l'écart entre ces 2 actifs.

Si, sur la période de cristallisation, l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. La sous-performance de la période devra alors être compensée au cours des 4 périodes de cristallisation suivantes.

La période de référence est définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation, en incluant celle en cours. Cette première période de référence ne commencera donc qu'à partir du 1er octobre 2021 et se constituera au fur et à mesure des périodes de cristallisation conformément aux orientations de l'ESMA sur les commissions de surperformance dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Si, à chaque établissement de la valeur liquidative durant la période de cristallisation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables, et à condition que sur la période de référence, toute sous performance ait été compensée. Les éventuelles sous performances passées, constatées dans la période de référence, seront prises en compte dans le calcul de la provision.

A titre d'exemple, ci-dessous une illustration des conditions de prélèvement des commissions de surperformance :

Période de cristallisation	Sur ou sous performance	Sous performance devant être compensée la ou les période(s) suivante(s)	Paiement d'une commission de surperformance à la fin de la période
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

Dans le cas où l'actif valorisé du Fonds est inférieur à celui de l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque période de cristallisation que si sur l'année écoulée, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence lors de la dernière valeur liquidative.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est prélevée immédiatement par la Société de Gestion/

En cas de performance absolue négative sur chacune des périodes de cristallisation, lorsque la performance relative du Fonds est positive, cette même part variable sera également prélevée.

#### Affectation des sommes distribuables

##### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du résultat. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

##### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	<b>29/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>51 779 651,23</b>	<b>66 028 120,63</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 157 111,39	845 708,28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 435 868,35	-4 499 875,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 010 327,04	4 256 151,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 848 284,67	-2 077 636,09
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-94 814,27	-192 241,97
Définitions de change	-1 752,86	38 802,96
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 884 384,28	-13 589 649,29
Différence d'estimation exercice N	13 280 634,93	
Différence d'estimation exercice N - 1	2 396 250,65	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 121 624,84	970 270,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>61 572 378,63</b>	<b>51 779 651,23</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	23 327,43	0,04
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	2 175 852,24	3,53
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	23 327,43	0,04	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 175 852,24	3,53	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	GBP	%	CHF	%	USD	%	NOK	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 466 174,78	2,38	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	57,51	0,00	316 826,24	0,51	17,30	0,00	-	-
Comptes financiers	64,72	0,00	13 529,02	0,02	9 713,50	0,02	20,19	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	531 162,80	0,86	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise (suite)

	GBP	%	CHF	%	USD	%	NOK	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	<b>29/09/2023</b>
<b>Créances</b>	
Vente à règlement différé	3 478 739,91
Coupons à recevoir	65 490,00
Autre	90,63 <sup>(1)</sup>
<b>Total créances</b>	<b>3 544 320,54</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-73 792,36
Achat à règlement différé	-2 899 056,25
Autre	-58,89 <sup>(2)</sup>
<b>Total dettes</b>	<b>-2 972 907,50</b>
<b>Total</b>	<b>571 413,04</b>

(1) IC sur prêts (EUR, CHF, GBP & USD)

(2) IC sur prêts EUR

## Souscriptions rachats

Parts émises	3 606,3060
Parts rachetées	14 044,2680

## Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,196
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
	<b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>			
	Néant			
	<b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>			
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
	Néant			

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 107 759,89	967 323,46
<b>Total</b>	<b>1 107 759,89</b>	<b>967 323,46</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 107 759,89	967 323,46
<b>Total</b>	<b>1 107 759,89</b>	<b>967 323,46</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	195 294,1390	205 732,1010
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	11 139 573,99	9 839 509,08
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 066 508,67	1 895 445,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>12 206 082,66</b>	<b>11 734 954,62</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	12 206 082,66	11 734 954,62
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>12 206 082,66</b>	<b>11 734 954,62</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	195 294,1390	205 732,1010
Distribution unitaire	-	-

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC  
au cours des cinq derniers exercices (en euros)**

	<b>29/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>	<b>30/09/2020</b>	<b>30/09/2019</b>
<b>Actif net</b>					
en EUR	61 572 378,63	51 779 651,23	66 028 120,63	50 309 714,08	60 144 756,44
<b>Nombre de titres</b>					
Parts	195 294,1390	205 732,1010	217 772,5750	229 621,3150	234 830,8160
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
en EUR	315,28	251,68	303,19	219,09	256,11
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	4,90
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
en EUR	-	-	-	-	0,22
<b>Capitalisation unitaire</b>					
en EUR	5,67	4,70	1,55	1,76	-

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>59 997 292,93</b>	<b>97,44</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			59 997 292,93	97,44
AIR LIQUIDE	EUR	6 600,00	1 054 944,00	1,71
AIRBUS SE	EUR	10 000,00	1 269 800,00	2,06
ALD SA	EUR	40 000,00	293 400,00	0,48
APERAM	EUR	21 473,00	592 654,80	0,96
ARCELORMITTAL	EUR	20 334,00	483 440,85	0,79
ATOS SE	EUR	25 000,00	165 200,00	0,27
AXA	EUR	70 000,00	1 972 600,00	3,20
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	325 000,00	1 176 012,50	1,91
BNP PARIBAS	EUR	47 500,00	2 870 425,00	4,66
CAIXABANK S.A.	EUR	200 000,00	757 200,00	1,23
CAPGEMINI SE	EUR	5 500,00	911 900,00	1,48
COMMERZBANK AG	EUR	70 000,00	755 300,00	1,23
CRH PLC	GBP	28 000,00	1 466 174,78	2,38
DANONE	EUR	30 000,00	1 567 800,00	2,55
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	40 000,00	794 720,00	1,29
ENGIE	EUR	90 000,00	1 307 700,00	2,12
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	9 000,00	481 500,00	0,78
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	1 000,00	116 500,00	0,19
HERMES INTERNATIONAL	EUR	400,00	691 920,00	1,12
IMERYS EX IMETAL	EUR	4 092,00	114 576,00	0,19
INTESA SANPAOLO	EUR	400 000,00	976 000,00	1,59
KERING	EUR	2 200,00	950 180,00	1,54
L'OREAL	EUR	4 000,00	1 572 800,00	2,55
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	6 900,00	4 943 160,00	8,03
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	11 000,00	724 790,00	1,18
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	55 000,00	547 470,00	0,89
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 000,00	738 200,00	1,20
NOKIA (AB) OYJ	EUR	100 000,00	356 800,00	0,58
ORANGE	EUR	85 000,00	923 100,00	1,50
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	20 000,00	1 435 200,00	2,33
RENAULT SA	EUR	15 000,00	583 125,00	0,95
REXEL	EUR	25 000,00	532 500,00	0,86
SAFRAN SA	EUR	12 000,00	1 783 680,00	2,90
SAINT-GOBAIN	EUR	13 000,00	739 440,00	1,20
SANOFI	EUR	20 000,00	2 029 600,00	3,30
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	21 000,00	3 296 580,00	5,35
SIEMENS AG-REG	EUR	11 000,00	1 492 260,00	2,42
SOCIETE GENERALE SA	EUR	120 000,00	2 765 400,00	4,49
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	10 000,00	975 200,00	1,58
STELLANTIS NV	EUR	90 000,00	1 638 180,00	2,66
STMICROELECTRONICS NV	EUR	85 000,00	3 483 725,00	5,66

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
THALES	EUR	4 000,00	532 400,00	0,86
TOTALENERGIES SE	EUR	88 500,00	5 514 435,00	8,96
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	30 000,00	822 900,00	1,34
VINCI SA	EUR	10 000,00	1 050 200,00	1,71
WORLDLINE SA	EUR	28 000,00	746 200,00	1,21
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>3 156 197,47</b>	<b>5,13</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 156 197,47	5,13
AMUNDI EUROZONE MICROCAPS PART I	EUR	19,25	3 156 197,47	5,13
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Créances</b>			<b>3 544 320,54</b>	<b>5,76</b>
<b>Dettes</b>			<b>-2 972 907,50</b>	<b>-4,83</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-2 152 524,81</b>	<b>-3,50</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>61 572 378,63</b>	<b>100,00</b>